



Suite au départ du titulaire, les Conseils communaux des Genevez et de Lajoux mettent au concours le poste d'

### **Employé-e de voirie à 45 %**

(20% pour Les Genevez et 25% pour Lajoux)

#### Tâches

Effectuer tous les travaux liés à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures communales en collaboration avec les voyers responsables

#### Exigences requises

- CFC d'un métier du bâtiment ou technique
- Être au bénéfice du permis de conduire catégorie B
- Être apte à assumer le service de piquet et faire preuve de flexibilité et de polyvalence
- Être à même de travailler de manière indépendante et disposer d'une bonne capacité à coopérer et à communiquer avec le public
- Préférence sera donnée à une personne domiciliée ou prête à élire domicile légal et fiscal aux Genevez ou à Lajoux

#### Traitement

Selon classification du personnel communal et échelle des traitements « U » de la République et Canton du Jura.

#### Entrée en fonction

1<sup>er</sup> avril 2024 ou à convenir

#### Renseignements

Peuvent être obtenus auprès de M. Dominique Mauron (079 650 26 25) pour Lajoux ou M. Loïc Gigandet (079 582 31 21) pour Les Genevez.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées à l'Administration communale, 2714 Les Genevez, avec la mention « Postulation voirie », **jusqu'au 8 mars 2024.**